SAISON 2023/2024

DEMANDE DE DEROGATION
(Cf. ARTICLE 5.4 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL)

Nous soussignés,

M. ou Mme, Président/e du club *(Nom, Prénom et Nom du Club en toutes lettres)*,
.....

ET

M. ou Mme, Responsable de l'équipe *(Nom et Prénom)*,
.....

Numéro d'affiliation FFF : .....

District d'appartenance : .....

Demandons à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 5.4 du Statut Régional des Éducateurs et Entraîneurs du Football.

Cette dérogation permettrait à *(Nom, Prénom et N° de Licence)* **: ....., inscrit à la session de Formation Professionnelle Continue prévue le ..... de diriger l'équipe qui évoluera en** *(niveau et catégorie)* **..... lors de la saison 2023/2024.**

Prenons acte que la non-participation à la session de recyclage, prévue le ..... par ....., entrainera des sanctions sportives et financières pour l'équipe, sur la saison 2023/2024, qu'il encadre conformément à l'article 2 du Statut Régional des Educateurs et Entraineurs de Football.

Fait à ....., le _____/_____ /_____

Signatures :

Président.e **Responsable de l'équipe**

Le dossier ainsi constitué est à adresser par mail à l'adresse suivante statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr

Le document doit impérativement être envoyé de l'adresse e-mail officielle du club.

SAISON 2023/2024

DEMANDE DE DEROGATION
(Cf. ARTICLE 5.4 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL)

Le dossier comprend :

- La présente demande de dérogation.
- La copie de la demande de licence dirigeant pour la saison 2023/2024.
- La confirmation d'inscription à la session de FPC.

AVIS DE LA CRSEEF :

(**Avis motivé**)

Signature du Président de la CRSEEF :

Le document doit impérativement être envoyé de l'adresse e-mail officielle du club.